



## AVIS DE COURSE HABITABLES

### Championnat de Tunisie Habitables 2017/2018

**Dates :** 03 Décembre 2017, 8 Avril, 12 Mai et 05 Août 2018  
**Lieux :** Clubs Nautiques Tunisiens  
**Autorité Organisatrice :** Fédération Tunisienne de Voile

1. **REGLES:** La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020.
- 1.2. La partie B section II de RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- 1.3. Le présent avis de course.
- 1.4. Les instructions de course et leurs annexes.
- 1.5. Les règles des courses OSIRIS habitables.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. **PUBLICITE :**

En application de la réglementation 20 du W.S (code de publicité), les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :**

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux habitable (filière : **croisière et croiseurs légers**) classe **A, B, C, D, E, F et G** en conformité avec les règles d'armement de sécurité prévues pour la zone de navigation côtière pour habitable et en règle avec l'autorité nationale.
- 3.2. Une fiche d'inscription (annexe Fiche d'inscription) sera disponible au secrétariat du comité d'organisation, elle doit être remplie avec soin, signée par le skipper et remise accompagnée par une copie du certificat de jauge ou de conformité le 03 Décembre 2018.
- 3.3. Tous les participants doivent avoir des licences valides pour la saison sportive **2018**.

4. **DROIT A PAYER :**

Les droits sont de **30dt** par bateau pour chaque journée de championnat.

5. **PROGRAMME:**

Journée de championnat	Lieu	Date	Confirmation d'Inscription	Briefing Skipper	Signal d'avertissement	Courses Prévués
Première journée	CNSBS	03 Décembre 2017	10H00	10H45	12H00	02
Deuxième journée	CSNB	08 Avril 2018	10H00	10H45	12H00	02
Troisième journée	CNYH	12 Mai 2018	10H00	10H45	12H00	02
Journée Finale ( <i>en marge de la Tunisie Sailing Week</i> )	CNYH	05 Août 2018	10H00	10H45	12H00	02



**6. PARCOURS :**

Les parcours sont présentés à l'annexe Parcours de « instructions de course ».

**7. SYSTEME DE PENALITE :**

- 7.1. Pour tous les concurrents, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.  
7.2. Une infraction aux règles autre que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 des RCV, pourra après instruction être sanctionnée d'une pénalité de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**8. CLASSEMENT :**

- 8.1. Le système de classement à minima de l'annexe A sera appliqué.  
8.2. Le classement général se fera en temps réel et en temps compensé  
8.3. Pour chaque journée de championnat un classement général sera établi.  
8.4. Pour le Championnat de Tunisie un classement global sera établi en comptabilisant toutes les courses courues des journées de championnat. Ce classement déterminera le champion de Tunisie.

**9. COMMUNICATION RADIO :**

- 9.1. Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux, exception faite des pointages obligatoires de sécurité qui peuvent être effectués par GSM.  
9.2. La communication radio, sera faite sur **VHF canal 72**

**10. PRIX:**

- 10.1. Prix d'une Journée de Championnat :  
Des prix d'encouragements seront attribués, **par le club accueillant**, aux trois premiers en temps réel et temps compensé.  
10.2. Prix du Championnat de Tunisie  
Les prix suivants seront attribués, **par la FTV**, aux trois premiers en temps réel et temps compensé.  
**Le premier** : Le titre de **Champion de Tunisie 2018** et une médaille d'or.  
**Le deuxième** : une médaille d'argent.  
**Le troisième** : une médaille de bronze.

**11. DECHARGE DE RESPONSABILITE :**

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent (Règle 4 des RCV). L'autorité organisatrice n'assumera aucune responsabilité en cas de dommage de matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata aussi bien avant, pendant et après la régata.

**12. ASSURANCE:**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:**

Pour toute Information complémentaire veuillez contacter :

M. Souheil MARREK

(Vice Président de la FTV, responsable de la section Habitable. Tel. 22.308 032)

M. Marwen CHEBAANE

(Président de la commission sportive et organisation de la FTV. Tel. 22.693840)



ANNEXE: FICHE D'INSCRIPTION

CHAMPIONNAT DE TUNISIE HABITABLES 2017-2018  
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

– Remplir le formulaire en lettres majuscules –

**Skipper** (nom & prénom) : ..... **GSM** : .....

**Numéro de licence** ..... **E-mail** : .....

**Nom du bateau** : .....

**Longueur HT** : ..... m **Matricule:** .....

**Type du Bateau** : ..... **Série** : .....

**N° de Voile** (remplir les cases) : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Brut	Bonif	Pénal	Net	Coéf.
.	.	.	.	.

**Coef. IRC/ACVL** : .....

Equipage (nom & prénom)	Date de naiss.	Num. de licence	Observations
.....	.. / .. / .....	.....	.....
.....	.. / .. / .....	.....	.....
.....	.. / .. / .....	.....	.....
.....	.. / .. / .....	.....	.....
.....	.. / .. / .....	.....	.....
.....	.. / .. / .....	.....	.....
.....	.. / .. / .....	.....	.....
.....	.. / .. / .....	.....	.....

Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements, régissant cette régata et les accepter sans réserve, notamment qu'il appartient à chaque concurrent, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

**Date et Heure** : .....

**Signature du Skipper** :  
.....